Musique (plusieurs cours)

RÉF | 920

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

- Musique instrumentale : formation musicale (solfège); accordéon; piano; orgue; violon; alto; violoncelle; contrebasse; flûte à bec; flûte traversière; hautbois; clarinette; saxophone; trompette; cornet à piston; bugel; accordéon; percussions; guitare; harpe; histoire de la musique; écriture et analyse musicale; ensembles instrumentaux (cordes, harpes, flûtes, rythme); formation générale jazz; guitare d'accompagnement; musique de chambre instrumentale; ensemble "musicaloreille"; percussions corporelles; polyphonies vocales

- Chant : formation musicale (solfège), chant classique, histoire de la musique, écriture et analyse musicale, chant d'ensemble

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ORGANISATION

Durée
Variable, selon la filière

Horaire
en soirée
au minimum une fois par semaine

Début
Septembre

Coût
221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : pour certains publics : 89 € ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs
L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître
Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

Remarques
Les cours se composent comme suit :
A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :
1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)
2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat
Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tous ceux dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base.
B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base
Certains cours se donnent avenue de Roodebeek 59 ou Boulevard Léopold III 31 à 1030 Schaerbeek.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler
Consultez le site web de l'organisme pour vous informer des modalités d'inscription. Les inscriptions débutent en juin.

Organisme

Académie de musique de Schaerbeek
Avenue Ernest Renan 12
1030 Schaerbeek
Tél: 02 431 68 41
https://www.academiedeschaerbeek.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation